



APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS SA SEANCE DU

LA SYNDIQUE : LA SECRETAIRE :

SOU MIS A L'ENQUETE PUBLIQUE DU AU

LA SYNDIQUE : LA SECRETAIRE :

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE DU

LE PRESIDENT : LA SECRETAIRE :

APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT COMPETENT

LAUSANNE, LE

LA CHEFFE DU DEPARTEMENT :

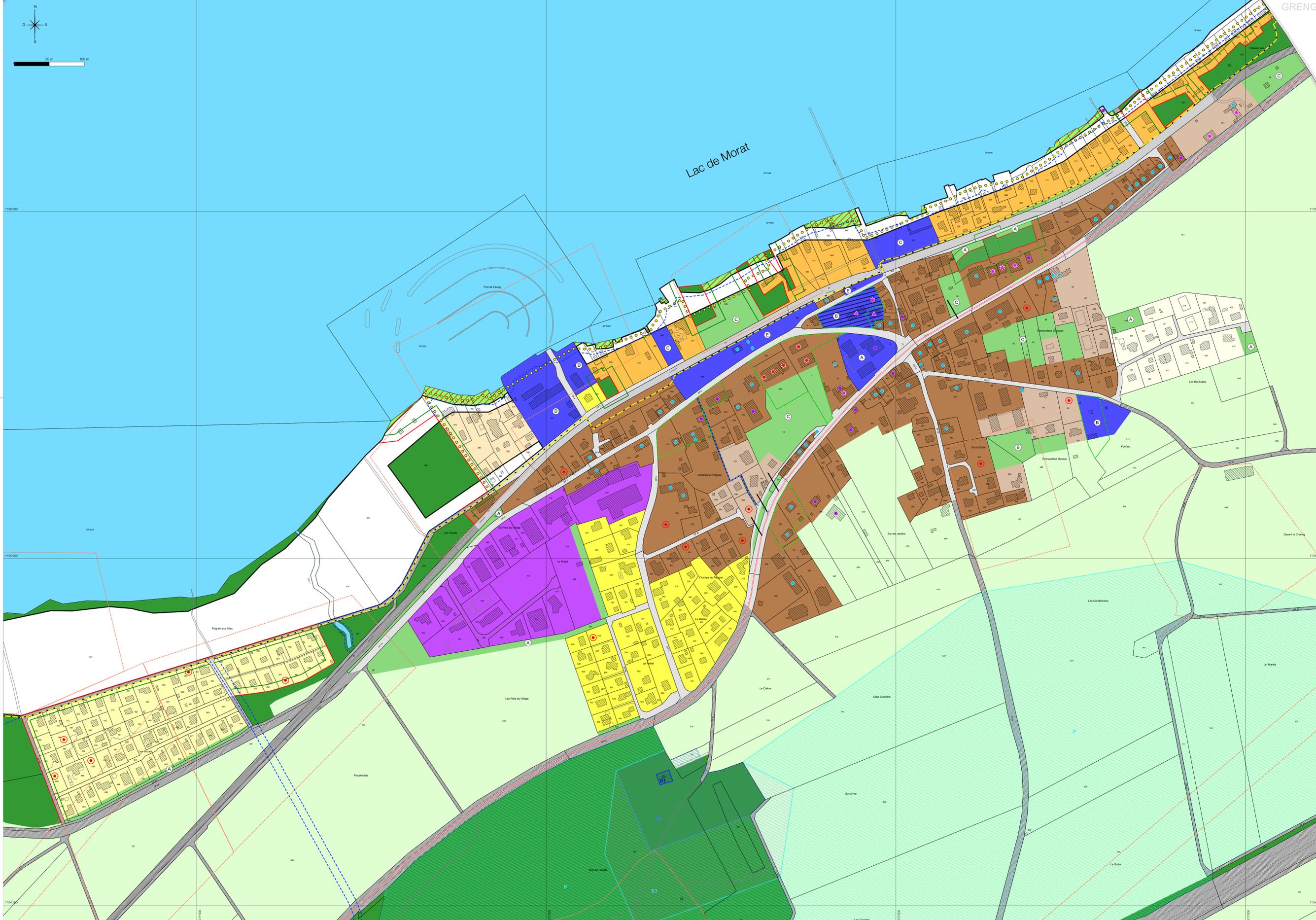
ENTRE EN VIGUEUR, LE

28 septembre 2021

Agence Werker Architecture Sàrl
Rue de Morat 3
1596 Faoug

T : +41 20 565 98 43
E : info@werkerarchitectur.ch
W : www.werkerarchitectur.ch

François Werker,
Architecte P.E.S., P.E.S. B
Urbaniste F.S.U.



LEGENDE :

Affectation du sol

- Zone centrale 15 LAT A / B
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT A / B
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT C / D
- Zone d'activités économiques 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - Secteurs A / B / C / D
- Zone de verdure 15 LAT - Secteurs A / B / C / D
- Zone agricole 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Zone de desserte 15 LAT / 18 LAT
- Zone ferroviaire 15 LAT / 18 LAT
- Aire forestière

Contenus superposés

- Secteur de protection du site bâti 17 LAT

Informations indicatives

- Périmètre du territoire communal
- Périmètre du plan d'extension cantonal n° 18 (PEC 18)
- Lisières forestières selon constatation faite par l'inspecteur forestier le 09.05.21 (mise à l'enquête publique)
- Distance inconstructible à la lisière (10 m)
- Notes au recensement architectural (1/2/3/4)
- Bâtiments classés comme monuments historiques
- Bâtiments inscrits à l'inventaire cantonal
- Chemin riverain à réaliser
- Parcours piétonnier
- Chemin pédestre inscrit à l'inventaire cantonal
- Régions archéologiques
- Parcelles recensées à l'inventaire ICOMOS
- Voies de communication historiques (IVS)
- Zones de protection des eaux S1 / S2 / S3 / périmètre
- Espace réservé aux eaux (voir plan annexé pour les détails)
- Parcelles concernées par la disponibilité des terrains
- Vues à préserver

Plan établi sur la base des données cadastrales du fournies par le bureau.....
Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par le géomètre breveté,
Le Signature :